

Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit. La direction d'HODELLIA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE				CARTE DE 10 ENTREES
Entrée Basic	Entrée basic +	Entrée liberté	Entrée excellence	ESPACE AQUATIQUE
Accès libre aux bassins	Accès libre aux bassins et à l'espace bien être	Accès libre aux bassins, aux espaces bien être et cardio	Accès à tous les espaces et aux cours forme	Accès libre aux BASSINS
Ticket vendu à l'unité				La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage
Valable uniquement le jour de l'achat				Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.				
Toute sortie du centre aquatique est définitive				

B. CATEGORIE ACTIVITES

SEANCE INDIVIDUELLE			Pass 10 séances		PASS ANNUEL
Activité aquatique	Activité forme	Activité privilège	Activité forme	Activité privilège	Activité aquatique
Accès aux séances B'baigneurs	Accès aux séances fitness et aquafitness (non privilèges)	Accès aux stages de natation et activités (aqua bike, krav maga etc...)	Accès aux séances fitness et aquafitness (non privilèges)	Accès aux stages de natation et activités (aqua bike, krav maga etc...)	Ecole de natation enfants, et adultes
Séance vendue à l'unité			Pass nominatif		
valable uniquement le jour de l'achat			Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	Séance hebdomadaire de septembre à juin. Sur inscription Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances					

C. Catégorie HAPPY HOURS

L'offre Happy hours ne concerne que les entrées unitaires Basic (espace aquatique) enfant ou adulte. Elle n'est valable que durant différentes périodes, indiquées à l'accueil, et durant certains horaires (heure de la caisse prise en compte).

2 entrées Basics achetées au prix de une. En cas d'entrée à prix de vente différents (ex : un adulte + un enfant) c'est l'entrée la moins chère qui est offerte. L'offre est non cumulable et non remboursable.

D. CATEGORIE « ABONNEMENTS OCEANE »

OCEANE BASIC	OCEANE BASIC +	OCEANE LIBERTE	OCEANE ESSENTIAL	OCEANE EXCELLENCE
Trimestriel ou annuel				annuel
Abonnement valable à compter de la date de souscription. Pas de reconduction tacite. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction				
Accès libre et illimité à l'espace aquatique	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace bien-être	Accès illimité à l'espace aquatique, à l'espace bien-être et à l'espace cardio	Accès à tous les espaces et aux cours d'aquafitness	Accès illimité aux espaces et aux cours aquafitness et de fitness 1 bilan forme, 10% de réduction sur la boutique
Mineurs et majeurs	Réservé aux personnes majeures			
Abonnement nominatif et non cessible				

Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement automatique. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par chèques-vacances. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.

Chacun des produits (sauf happy hours) pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse d'HODELLIA où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

Art 3 Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée d'HODELLIA par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée d'HODELLIA. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Art 4 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil d'HODELLIA. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont TTC.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction d'HODELLIA et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 5,00 Euros.

Art 5 Accès à HODELLIA

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue, ou ne pouvant justifier de son identité.

Art 6 Sanctions et résiliation-sanction

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire d'HODELLIA à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Art 7 Réclamation

Toute réclamation sera adressée à HODELLIA par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à HODELLIA.

Art 8 Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'un maître-nageur-sauveteur ou d'un titulaire du brevet d'Etat « Forme ».

Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction d'HODELLIA sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture d'HODELLIA ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Art 10 Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Art 11 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction d'HODELLIA. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.